

versités de Vienne et de Cracovie n'existaient pas encore). Protecteur éclairé des beaux-arts, Charles IV embellit Prague de monuments qui en font encore aujourd'hui l'orgueil. Il fit reconstruire la cathédrale de Saint-Vit sur le type des édifices gothiques de France. Le premier architecte de cet édifice fut un Français, Mathias d'Arras. Charles IV bâtit également à Prague le célèbre pont de pierre, l'un des plus beaux, le plus beau peut-être de l'Europe; le château royal de Prague, « aux toits dorés », sur le modèle de l'ancien Louvre, le château de Karlstein, aux environs de Beroun pour garder les insignes royaux et la couronne de saint Vacslov. Son règne vit fleurir dans la capitale de la Bohême la première école de peinture que l'on connaisse au moyen âge. Il en reste encore quelques œuvres.

La police du royaume attira également son attention : il rédigea, sous le titre de *Majestas Carolina*, une sorte de code, qu'il soumit à la diète de la noblesse (1355). La diète, peu soucieuse de voir restreindre les abus dont ses membres profitaient, refusa d'adopter la *Majestas*. Elle consentit cependant à des réformes importantes, par exemple à l'abolition des jugements de Dieu; elle reconnut au paysan le droit de citer le seigneur en justice.

D'autre part, Charles introduisit de sérieuses améliorations dans le régime judiciaire. Des dispositions spéciales réglèrent les rapports des sujets et des seigneurs; la bourgeoisie vit augmenter ses privilèges; elle eut sa législation spéciale, indépendante des diètes, législation fixée par les communes ou par des diètes spéciales, où se réunissaient les députés des villes; les habitants des villes tchèques furent admis à partager les privilèges qui avaient été autrefois conférés aux seuls colons allemands.

Charles, d'accord avec la même diète qui avait rejeté la *Majestas Carolina*, fixa l'ordre de succession dans la dynastie de Luxembourg. Il y fit prévaloir le principe de la primogéniture, qui avait généralement été admis dans la dynastie des Přemyslides. La Moravie, la Silésie, la Lusace supérieure, le Brandebourg, enlevé au margrave